

Pompiers du Rhône en grève : le couac du service minimum

publié le 02.02.2011 02h01

Les syndicats SUD-SNPP-Unsa dénoncent un malaise chez les soldats du feu

Chez les sapeurs-pompiers professionnels, qui dit grève, dit mise en place d'un service minimum. Hier, un faux pas de la direction a bien failli mettre en péril ce système, révélant aussi le fossé de plus en plus grand qui se creuse entre une partie des soldats du feu et leur hiérarchie.

Selon les chiffres de l'Union syndicale SUD-SNPP-Unsa, environ 80 % des effectifs « opérationnels » dans le Rhône se sont déclarés, hier matin, en grève pour la tranche horaire 16-18 heures. La CGT ne s'est pas jointe au mouvement.

En théorie, pour que les secours auprès de la population puissent être malgré tout assurés, la direction aurait dû, comme elle le fait habituellement, procéder à des réquisitions de personnel ou ordre de maintien, par arrêté préfectoral. Et ce, avant même le jour J. Hier, rien de tout cela. « Il a fait une erreur. Il a pris le risque que les pompiers ne viennent pas à leur garde. Des personnes n'auraient pas pu être secourues », lance Pierre Ruelle, secrétaire général d'Unsa Sdis 69. « Il », c'est le colonel Serge Delaigue, le directeur du Secours départemental d'incendie et de secours du Rhône à qui incombait cette responsabilité.

Contacté, celui-ci explique qu'il a « mis en place à midi une procédure un peu plus simple d'ordre de maintien. Ce matin [hier matin, NDLR], il y avait tout le monde, le résultat est équivalent ». En fin de journée, la direction annonçait que 34 sapeurs-pompiers avaient pu exercer leur droit de grève, 149 avaient été « maintenus » ou réquisitionnés et 287 s'étaient déclarés non-grévistes. Des chiffres qui ne prennent pas seulement en compte les pompiers sur le terrain mais aussi « les officiers, les professionnels en formation, de la logistique ».

Au-delà de ce qui pourrait ressembler à une anecdote, cet épisode semble cristalliser les relations déjà tendues entre une partie des soldats du feu et la direction. Un « conflit » sur fond de revendications sociales. Très tôt hier matin, une réunion entre l'Union syndicale SUD-SNPP-Unsa et le président du conseil d'administration du Sdis, Michel Mercier, s'est soldée par un statu quo. Parmi les revendications de l'Union : l'augmentation des effectifs journaliers opérationnels, la baisse du temps de travail du personnel logé, une revalorisation des primes.

« Il ne nous paraît pas possible d'aller plus loin », estime de son côté le colonel Serge Delaigue, en écho aux cinq propositions faites en janvier par la direction et acceptées par la CGT (syndicat majoritaire) et la CGC. Parmi elles, le recrutement annuel de 18 sapeurs-pompiers pendant trois ans, l'allègement de garde pour les personnes logées dans les casernes en fonction de leur ancienneté.

Les points de vue n'ont pas fini de s'affronter et le « malaise » de perdurer.